

PROCES VERBAL du Conseil Municipal

Séance du 5 avril 2023 – 18H30

L'an 2023 et le 5 avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de FERNANDES Violette Maire

Présents : FERNANDES Violette, Maire ; ANCLIN Nicolas, PLANCHON Alain, MILLET Nicolas, TORASSO Sandra ; LACOUDRE Guy, YENK Ingrid

Excusé(s) ayant donné procuration : DELUGE Paul à LACOUDRE Guy ; BERGER Jean-Pierre à TORASSO Sandra

Absent(s) :

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu du 8 mars 2023 est approuvé par l'ensemble du conseil.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7
- Absents :
- Pouvoirs : 2

Date de la convocation : 05/04/2023

Date d'affichage : 30/03/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture

le : 7/04/2023

et publication ou notification

du : 7/04/2023

A été nommé(e) secrétaire de séance : ANCLIN Nicolas

Ordre du jour et Objet(s) des délibérations :

- APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU DE CONSEIL
- 2023-0008 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2022
- 2023-0009 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
- 2023-0010 AFFECTATION DU RESULTAT 2022
- 2023-0011 VOTE DES TAXES LOCALES 2023
- 2023-0012 VOTE DU TAUX DE LA FONGIBILITE DES CREDITS 2023
- 2023-0013 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023
- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

En introduction à la délibération sur les taxes locales, Madame le Maire rappelle que les taux de la part communale n'ont pas été augmentés depuis 2018, toutefois l'Etat a augmenté les bases de 7 % cette année et l'année dernière de 3%.

Sandra TORASSO se prononce pour le maintien du taux actuel compte tenu des conditions économiques difficiles. Elle associe à sa position M. Jean-Pierre BERGER dont elle a le pouvoir.

Alain PLANCHON se prononce pour une augmentation dans le souci de maintenir le budget nécessaire pour faire face aux augmentations des frais de fonctionnement.

Nicolas ANCLIN se prononce par une augmentation et fait la remarque qu'aucune augmentation a eu lieu depuis 2018 et qu'il est préférable de suivre l'évolution des coûts modérément mais chaque année ;

Guy LACOUDRE se prononce pour une augmentation.

Nicolas MILLET est partagé entre la nécessité de maintenir un budget en évolution adaptée aux charges de la commune mais juge que cette année n'est pas l'idéale et optera pour une augmentation en 2024 en parallèle des prochains travaux majeurs d'aménagement du centre bourg ; il s'abstient sur le vote.

Ingrid YENK se prononce pour une augmentation modérée.

Violette FERNANDES se prononce également pour une augmentation modérée au vu des éléments budgétaires et émet des réserves quant au maintien futur des compensations et dotations de l'état aux communes ; elle souligne aussi le projet d'aménagement et de sécurisation du bourg qui sera une dépense conséquente pour la commune sur la deuxième moitié du mandat et qui débutera cette année par les études et diagnostics nécessaires à sa mise en œuvre.

Il est décidé à la majorité d'appliquer sur les 3 taxes une augmentation de 3 %.

La délibération du taux de fongibilité a été votée à la majorité, Alain PLANCHON s'abstenant.

En introduction au vote du budget communal 2023, Madame le Maire informe que celui-ci a été établi en prenant en compte des dépenses de fonctionnement et d'investissement supplémentaires tels que :

- Augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie qui passera de 14H à 30H semaines afin de permettre une ouverture de la mairie sur 4 jours au lieu de 2 avec 1 permanence maintenue 1 samedi par mois
- Un agent technique en renfort à l'entretien communal pour 1 journée par semaine dédié en priorité à l'entretien du cimetière ;
- Des dépenses non prévues de remise en état de logements communaux ont aussi été budgétées.

Le budget primitif 2023 a été voté à la majorité ; se sont abstenus sur ce vote Sandra TORASSO et Jean-Pierre BERGER.

Questions et informations diverses :

Nicolas ANCLIN présente un résumé de sa formation sur les nuisances de l'Ambroisie en tant que référent communal.

Il informe de 4 points d'actions pouvant être menés sur le sujet, à savoir :

- Apprendre à reconnaître la plante, à la portée de tous : associations de randonnées, propriétaires privés, promeneurs, chasseurs, exploitants agricoles.
- Connaître les risques, allergie, infestations des cultures avec une récolte contaminée et non recevable sur le marché agricole.
- Connaître les moyens de lutte : arrachage avant floraison (inoffensive avant le fleurissement) ; herbicides autorisés pour les terres agricoles
- Participer au recensement FREDON au niveau départemental : référent communal

Nicolas MILLET donne des informations concernant les « Infos France Service » pour la déclaration de chaque propriétaire pour l'usage de ses bâtiments.

Nicolas ANCLIN résume la Commission SDE 18 à laquelle il a assisté le mardi 4 avril 2023, à savoir :

- Vote du budget SDE.
- Pris par le SDE prend une nouvelle compétence en 2023 sur l'étude et la réalisation des réseaux de chaleur urbains pouvant s'adressant à des communes de tailles moyennes (exemple SANCOINS)

Agenda :

03/05/23 à 18H30 : Conseil Municipal

09/06/23 à 18H00 : Conseil municipal pour les élections des Délégués des Sénatoriales

FIN DE SEANCE A 20 h30

VIOLETTE FERNANDES Maire

NICOLAS MILLET 1^{er} Adjoint

GUY LACOUDRE 2^{ème} Adjoint

NICOLAS ANCLIN

JEAN-PIERREBERGER
(Procuration donnée à Sandra TORASSO)

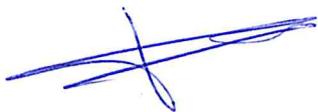
PAUL DELUGE
(Procuration donnée à Guy LACOUDRE)

ALAIN PLANCHON

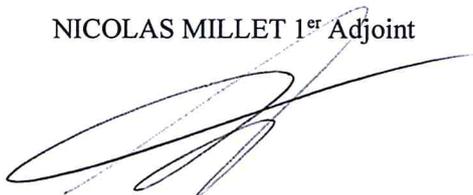
SANDRA TORASSO

INGRID YENK

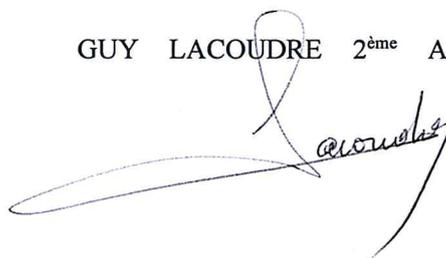
VIOLETTE FERNANDES Maire



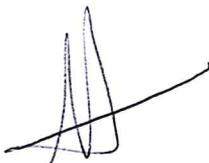
NICOLAS MILLET 1^{er} Adjoint



GUY LACOUDRE 2^{ème} Adjoint



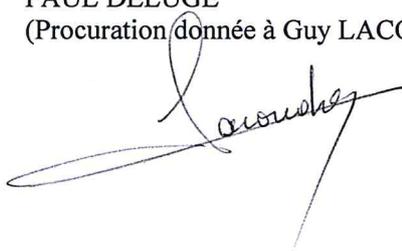
NICOLAS ANCLIN



JEAN-PIERREBERGER
(Procuration donnée à Sandra TORASSO)



PAUL DELUGE
(Procuration donnée à Guy LACOUDRE)



ALAIN PLANCHON



SANDRA TORASSO



INGRID YENK